

Séance du conseil Municipal du 8 novembre 2017

Compte-rendu sommaire des délibérations

Rapport relatif aux transferts de charges, entre la commune de Rou-Marson et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Monsieur Eric MOUSSON, vice-président en charge de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) présente au Conseil Municipal les grands principes qui ont présidé aux travaux de cette commission.

Après la présentation de ce rapport, le Conseil Municipal l'approuve et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Rapport d'activités de l'exercice 2016 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et des Communautés de communes de Loire Longué du Gennois et de la Région de Doué-La-Fontaine

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage effectuées du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

La commune participera à hauteur de 75% au profit du SIEMML, soit pour un montant de 698,56 €, pour des opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public effectuées les 24 janvier, 1^{er} mars, 7 mars et 22 mai 2017.

Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEMML pour la construction d'un poste de transformation situé place de Marson

Le poste actuel, dont la puissance est limitée, va être remplacé et sera implanté également place de Marson. Une convention va être signée pour une mise à disposition de 27,86 m2 de terrain.

Décision d'emprunt

Afin de financer divers travaux d'investissement, notamment la construction du nouveau restaurant scolaire l'aménagement de la place Robert Sébille à Rou, après étude de diverses propositions, un emprunt de 260 000 € sera contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine. Il s'agit d'un prêt à taux fixe. Les échéances sont calculées au taux de 1,15 % sur une durée de 15 ans.

Cave communale de Marson : Tarifs de location applicables du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les tarifs de 2018 sont fixés comme suit :

	<u>Habitant la commune</u>	<u>Hors commune</u>
- ½ journée (4h) en semaine sans prêt de vaisselle	44 €	44 €
- Journée en semaine	107 €	149 €
- Journée week-end et jours fériés	139 €	208 €
- 2 jours consécutifs week-end et jours fériés	213€	335 €
- Forfait chauffage	40 €/jour	40 €/jour

La caution est maintenue à 500 €.

Institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Cette indemnité a vocation à remplacer le régime actuel conformément à la réglementation.

Ce régime se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- d'un complément indemnitaire annuel facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le conseil municipal décide d'instaurer cette indemnité à compter du 1^{er} décembre 2017 et autorise le Maire à fixer par arrêté individuel l'attribution pour chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA (le cas échéant).

Création d'un poste contractuel d'Attaché pour le classement des archives communales

Les archives communales nécessitent des travaux importants de classement.

Le conseil municipal donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 6 à 8 semaines. La rémunération de cet agent sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine, et décide la création de ce poste contractuel.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section A n° 858.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 10 novembre 2017
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE